



## Communiqué de presse

---

Le Conseil national du travail (CNT) et le Conseil central de l'économie (CCE) ont approuvé ce mardi 25 avril leur contribution conjointe, sous forme d'avis, au Programme national de réforme 2023. Cette contribution est adressée au gouvernement pour être annexée au Plan national de réforme (PNR) qui sera remis aux instances européennes à la fin du mois d'avril.

Le PNR s'inscrit dans le cadre du processus de coordination des politiques socio-économiques des États membres de l'Union européenne, le « Semestre européen ». Il aborde des matières principalement socio-économiques, ce qui justifie et rend indispensable une concertation avec les interlocuteurs sociaux.

Dans leur avis les Conseils font part de leurs préoccupations dans le cadre de la relance et les orientations stratégiques pour l'avenir. Il est référé également dans l'avis aux nombreux travaux des Conseils depuis leur dernier avis sur le PNR 2022 qui concernent directement les thématiques abordées dans le cadre du semestre européen et le PNR : le contexte socio-économique de la Belgique, le Plan de relance et de résilience, la transition climatique et énergétique, les pensions, l'insertion des jeunes sur le marché du travail, l'emploi des travailleurs d'origine hors UE et la non-discrimination, la problématique du retour au travail volontaire des personnes présentant un problème de santé (return to work), les finances publiques, la lutte contre la fraude sociale, la question des contrats de travail intérimaire journaliers successifs, le lancement par le Conseil national du Travail de projets-pilotes en matière d'organisation du travail innovante ou encore la mise en œuvre des instruments européens.

Vous pouvez consulter cet avis sur les sites du CNT ([www.cnt-nar.be](http://www.cnt-nar.be)) et du CCE ([www.cce-crb.fgov.be](http://www.cce-crb.fgov.be)).